



Ville de Châtelet



Bulletin Communal



www.chatelet.be

Décembre 2020

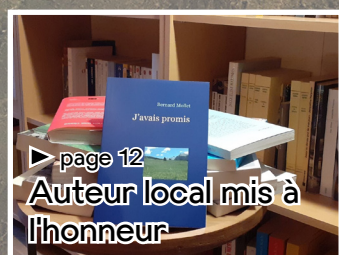
Vos documents en quelques clics !
C'est notre ambition, et c'est possible grâce à la
plateforme eGovFlow. Découvrez-la !

► page 6



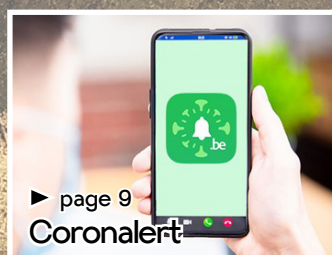
► Page 10

L'inspecteur de quartier veille



► page 12

Auteur local mis à l'honneur



► page 9

Coronalert



► Page 16

20e Salon des Artisans d'Art

Photographie : Christophe Champagne



Retrouvez toute l'actualité sur
notre page Facebook
<http://fb.com/VilleChatelet>



Notre priorité : la Santé

Une année que nous n'oublierons pas

En cette fin d'année, il est incontournable de penser à la pénibilité de la crise sanitaire à laquelle nous avons tous dû faire face. Une situation effroyable pour de nombreuses personnes, que ce soit par l'impact de l'isolement ou les conséquences financières.

À ce sujet, j'aimerais appuyer le fait que de nombreuses aides financières ont été débloquées. Il ne faut pas avoir honte de contacter notre CPAS afin de faire le point sur votre situation.

Aujourd'hui, et depuis le début de la crise, notre priorité reste la sécurité sanitaire de tous. Pour cela, nous suivons rigoureusement les différentes mesures qui émanent du gouvernement et savons nous adapter aux différents contextes locaux pour limiter les risques de propagation.

Très au fait des recommandations émanant des spécialistes du monde médical, nos différentes infrastructures sont prêtes et continuent de rendre service au citoyen. Nos établissements scolaires font également partie de nos priorités afin d'offrir un cadre sain et rassurant aux enfants.

EGovFlow - facile et gratuit !

Nous sommes la première commune de Wallonie à mettre en place une plateforme qui permette d'obtenir, gratuitement et instantanément, une très grande quantité de documents.

Cet outil moderne facilitera vos démarches, mais il ne remplace évidemment pas le service au citoyen que nous offrons.

Incertitudes événementielles

Retrouver notre vie d'avant, nos Marches, notre Cavalcade ou encore nos événements sportifs; voilà ce qui marquerait la fin de nombreuses déceptions. Pour des raisons sanitaires évidentes, les annulations événementielles se sont succédé depuis le mois de mars.

Il est impossible de déterminer comment se présentera 2021 et s'il nous sera possible de maintenir toutes nos activités. Sachez que, s'il nous tient à cœur de nous retrouver dans le cadre de ces festivités, notre priorité restera la santé.

Un point sur nos chantiers

L'année 2020 se conclut sur de nombreuses rénovations achevées comme à la rue de la Vallée, la rue des Essarts, la rue de la Maladrerie, la rue des Chasseurs et les rue de la cité Leburton.

Le projet de rénovation de la rue du Calvaire avance à un bon rythme et nous espérons que les conditions climatiques permettront de poser la première couche avant les fêtes afin de rétablir partiellement la circulation.

Au printemps, nous débuterons des chantiers rapides dans la rue des Égyptiennes, rue des Potelles, rue de l'Abbaye, rue de l'Église, rue des Cisterciennes.

J'aimerais conclure ce mot en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année, et surtout une bonne santé.

► Daniel Vanderlick,
Bourgmestre



SOMMAIRE

LE MOT DU BOURGMESTRE	3
TAXES COMMUNALES BUDGET COMMUNAL	4
LE MOT DES PARTIS	5
EGOVFLOW, LE CLIC FACILE	6
COVID : BUDGET RÉDUIT ? LE CPAS PEUT VOUS AIDER.	7
OBJET EN VUE ? C'EST PERDU !	8
CORONALERT	9
CONNAISSEZ-VOUS VOTRE AGENT DE QUARTIER ?	10 11
ATL - SONDAGE BERNARD MOLLET	12
PARTENARIAT RÉUSSI !	13
PLANTES MELLIFÈRES RÉCOLTE DES SAPINS UN NOËL ZÉRO DÉCHET	14 15
SALON DES ARTISANS D'ART CONCERT DE L'AN NEUF	16
NÉCROLOGIE LISTE DES MARIAGES	17 18
CARNET ROSE BUDGETS PARTICIPATIFS 2021 : SOUMETTEZ VOS IDÉES	19

Taxes communales sur les citoyens, faisons le point

Tous les habitants ont reçu, durant le mois de novembre dernier, leur avertissement extrait de rôle 2020 couvrant d'une part l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés et, d'autre part, l'entretien de tous systèmes d'évacuation des eaux usées.

L'envoi de cet AER a suscité un certain nombre de questions dans la population. Profitons donc du présent Bulletin communal pour faire le point sur cette épineuse question des taxes communales sur les citoyens.

On distingue au niveau local deux catégories d'impôts : ceux qui sont liés à des impôts levés par un autre niveau de pouvoir et ceux qui sont purement communaux.

La première catégorie reprend la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) et les centimes additionnels au précompte immobilier (PI).

Au niveau de Châtelet, ces additionnels sont arrêtés à 8 % pour l'IPP et à 2 800 centimes pour le PI. En comparaison, soulignons que pour l'ensemble des communes du Hainaut on constate des taux moyens de 8,32 % pour l'IPP et 2 737 centimes pour le PI.

On constate donc que Châtelet se trouve dans la moyenne hennuyère, mais taxe un peu moins les revenus du travail et un peu plus les revenus de l'immobilier que les autres communes.

La seconde catégorie reprend les taxes purement locales, qui sont levées en pleine autonomie par chaque commune.

Au niveau de Châtelet, il n'existe que deux taxes qui touchent les citoyens.

D'abord celle sur le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Concernant celle-ci, il faut savoir que la Ville n'en tire aucun bénéfice. En effet, en vertu du principe du pollueur-payeur imposé par la Région wallonne, les communes sont dans l'obligation de couvrir l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers (ramassage des ordures ménagères, tri sélectif, frais de gestion des parcs à conteneurs...) au moyen d'une taxe spécifique. La taxe déchet sert donc entièrement à financer les activités de Tibi en matière de traitement des déchets et n'alimente pas les recettes communales.

Budget 2021 de la Ville, approuvé par le Conseil Communal du 23/11

Le Conseil communal de ce 23 novembre a voté le budget 2021 de la Ville.

Malgré la crise liée à la covid-19, la Ville de Châtelet présente un budget en boni de 634 406 € à l'exercice propre 2021 et de 6 722 607 € au global (qui représente le résultat cumulé de 2021 et de toutes les années antérieures).

Ce résultat est obtenu sans augmentation de la fiscalité sur les ménages ou les commerces.

Un effort conséquent est par ailleurs réalisé au niveau des investissements, puisque ceux-ci s'élèveront à 15 934 426 € en 2021. Un budget d'investissement aussi conséquent devrait permettre tout à la fois d'améliorer l'attractivité et le cadre de vie de la Ville, tout en contribuant à stimuler le tissu socio-économique local.

Rappelons aussi que le niveau de cette taxe dépend entièrement des efforts réalisés par les châtelettains afin de réduire la quantité de déchets produite par chaque ménage. Plus vous ferez des efforts pour réduire vos déchets de façon collective, plus la taxe diminuera.

Ensuite, celle sur l'entretien de tous systèmes d'évacuation des eaux usées.

Il s'agit d'une nouvelle taxe qui remplace les trois anciennes taxes sur l'égouttage (1 € par mètre de façade), les immeubles raccordés à l'égout public (15 €) et les immeubles raccordés au réseau de distribution d'eau (15 €).

Le taux maximal autorisé par la Région wallonne pour cette taxe est de 65 €. La Ville a cependant opté pour un taux forfaitaire de 40 € qui permet de maintenir à l'identique le rendement global des 3 anciennes taxes supprimées.

Par rapport à cette taxe on soulignera que :

- C'est désormais le résident qui est taxé (selon la situation au registre national chaque 1er janvier de l'année) et non plus le propriétaire ;
- Elle ne vise pas que l'égouttage des habitations, mais plus généralement tout moyen de recueillement des eaux usées d'un immeuble bâti visant à leur évacuation, notamment vers un collecteur d'égouts, des aqueducs, des filets d'eau, des fosses, des ruisseaux, des rivières. Et l'élimination des eaux usées par un faux puits ou dispersion dans le sol, l'existence d'une fosse septique ou de tout autre dispositif de liquéfaction, de décantation ou d'épuration ne dispense pas du paiement de la taxe.
- Le montant à payer peut avoir très légèrement évolué à la hausse ou à la baisse par rapport à l'ancienne taxe en fonction de la longueur de votre façade.

En conclusion, on retiendra qu'en ce qui concerne les citoyens il n'y a finalement pas beaucoup de taxes à Châtelet comparativement à ce qui peut exister dans d'autres communes, que les taux d'imposition sont plutôt dans la moyenne hennuyère (voire moindres) et que la fiscalité locale n'a pas augmenté depuis plusieurs années, conformément à l'engagement pris par la présente majorité communale.

Parmi ces investissements, on retiendra notamment que :

- 7.400.000€ seront consacrés à des travaux de rénovation de voiries et trottoirs ;
- 962.000€ seront consacrés à des travaux aux bâtiments scolaires et à des achats d'équipements pédagogiques de pointe pour les écoles maternelles et primaires ;
- 400.000€ sont inscrits pour la 3e phase d'installation d'un système de vidéosurveillance au profit de la zone de police ;
- 260.000€ sont inscrits pour l'amélioration de l'éclairage public.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, via les prochains Bulletins communaux, de la concrétisation de ces différents projets.

► **Michel Mathy**, Échevin des Finances

Le mot des partis



"Choisir un horizon" Mobilisons-nous pour un monde durable, + solidaire et + vert.

Deux ans depuis les élections communales! Plus de 30 interventions aux conseils communaux, afin de proposer un relais démocratique et ouvert! Nous avons déposé une motion relative à la lutte contre les violences faites aux femmes et la motion Commune Hospitalière.

Nos rendez-vous habituels étant annulés (covid oblige), nous avons malgré tout participé au nettoyage d'automne à Bouffioulx et la plantation de haies à Sébastopol. Parce que notre qualité de vie est intimement liée à la qualité de notre environnement. Engagez-vous avec nous pour une commune + verte.

La locale Ecolo Châtelet vous présente ses meilleurs voeux verts pour 2021!

Retrouvez toute l'info sur les réseaux sociaux et le site de la locale:

-  @ECOLOCHATELET
-  CHATELET.ECOLO.BE
-  INFO@CHATELET.ECOLO.BE

Toute l'actualité dans votre poche

Depuis maintenant 4 ans, la Ville possède sa propre page Facebook et y publie quotidiennement une actualité pertinente.

Ne manquez rien de la vie et de l'actualité Châteletaine en vous abonnant à la page :

<https://fb.com/VilleChatelet>

Si vous ne possédez pas de compte au réseau social, pas d'inquiétude. L'essentiel à savoir se trouve dans votre Bulletin Communal.

facebook



Distanciation physique ! Mais la Solidarité avant tout !

Cher.e.s Concitoyen.ne.s,

Pour l'instant, nous vivons une période très particulière. Et malheureusement, de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois, nous sommes obligé.e.s de nous soumettre à des règles strictes mais nécessaires dans l'intérêt de tous et afin de protéger les plus fragiles d'entre nous.


C'est pourquoi, notre famille politique sera toujours à vos côtés pour qu'aucun.e ne reste sur le bord de la route. Ensemble, nous serons plus forts pour combattre ce virus et éradiquer cette pandémie.

Nous remercions tou.te.s les travailleur.se.s qui, chaque jour, se dévouent sans compter pour le bien commun au péril de leur santé et leur vie. Tout simplement MERCI !

Prenez soin de vous et de votre entourage.

Malgré tout, nous vous souhaitons de Merveilleuses Fêtes de fin d'année remplies de joie, d'amour et de générosité.




Pour le groupe
Samuel Orrù - Tuveri
Président
USC de la Ville de Châtelet
usc.chatelet@gmail.com

GRATITUDE AUX CITOYENS DROITE POPULAIRE

Nous aimerions d'abord remercier tous les soignants, services de sécurité et de secours, agriculteurs, enseignants, agents du service public... qui ont assurés pendant la période de confinement national suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

C'est avec cœur que nous adressons notre gratitude à tous les commerçants de l'entité pour leur vaillance et courage ainsi qu'aux associations privées d'activités en ces périodes difficiles. Souhaitons que l'entraide déployée, le regain d'intérêt pour les circuits-courts et les produits locaux perdurent bien au-delà de cette crise, avec humanité et bon sens, dans l'avenir. Continuons à prendre soin de nous et de nos proches en ayant un comportement préventif.

Ce qui nous encourage à poursuivre notre action publique avec engagement, aboutissement et une exigence tournée vers l'avenir.

Le bureau politique du parti **DROITE POPULAIRE** vous souhaite d'ores et déjà un Joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année. A votre service !

Jean-Claude TISSIER - Vice-président de DROITE POPULAIRE - Conseiller communal
0470 / 860 842 - tissierjc@gmail.com - <https://chatelet.droitepopulaire.be>

Tous vos documents en quelques clics ? C'est notre ambition !



L'ensemble de vos documents administratifs
(état-civil, casier judiciaire et population)

Téléchargeables et imprimables depuis chez vous.

eGovFlow®

Ce n'est ni une application à télécharger ni un formulaire de demande lourd. Le module eGovFlow élève le concept de guichet électronique à un tout autre niveau, permettant d'accéder gratuitement à plus de 40 documents administratifs en trois clics. C'est instantané et gratuit puisque la redevance communale ne s'appliquera pas !

Fini les files d'attente pour obtenir un document officiellement signé par l'administration. Cette plateforme offrira un service de qualité et personnalisé pour les dossiers les plus complexes. L'accès à ces documents ne dépendra donc plus des horaires d'ouverture de l'administration communale.

Il est possible d'y accéder depuis notre site web www.chatelet.be que ce soit par ordinateur ou smartphone. La seule condition sera de s'authentifier avec un lecteur de carte d'identité, ou mieux encore, via l'application Itsme pour les adeptes des écrans tactiles. Le document électronique sera instantanément disponible.

À pieds joints dans la simplification administrative

Cette plateforme n'est que la partie visible des nombreuses étapes dans le processus de simplification administrative. Car pour y parvenir, ce sont des siècles d'actes qu'il a fallu numériser et une infrastructure informatique capable d'assumer les 124 000 actes issus de la BAEC (de 1918 à 2018 !). Aujourd'hui, tout est numérisé jusqu'en 1802 et nous continuerons cette démarche afin de mettre à disposition publiquement des registres paroissiaux remontant loin dans l'Histoire !

Nombreux sont ceux qui peuvent sortir d'un échange avec l'administration en se disant « tout ça pour ce bout de papier ». Mais il faut bien comprendre que pour préserver la valeur légale de ces documents, il convient déjà de garantir l'authenticité des signatures électroniques du Directeur Général et du Bourgmestre sur chaque document délivré. Le RGPD entre ensuite en compte, puisque la majorité de ces actes restent considérés comme données personnelles pendant 100 ans ! On ne peut donc pas délivrer cela n'importe comment et à n'importe qui. Mais grâce à la démocratisation de l'identification électronique par carte d'identité, cela devient possible.

► Daniel Vanderlick, Bourgmestre

Une première en Wallonie, mais pas en Flandre

Exploité depuis 5 ans par 150 communes de Flandre, les retours très positifs des administrations et des citoyens nous ont convaincus de nous y engager activement. Et depuis sa mise en place, vous avez été nombreux à l'utiliser puisque ce sont près de 30 documents par jour qui y sont émis. Des chiffres qui augmentent continuellement !

Un coup d'accélérateur face à la crise sanitaire

Avec une moyenne de 180 citoyens effectuant des démarches dans nos services pour ce type de demande quotidiennement, cet outil tombe à pic. En réduisant le nombre d'échanges « physiques », nous réduisons davantage le risque de propagation du virus.

Mais aussi des réductions d'émission de carbone

On n'y pense pas forcément, mais les démarches administratives de ce type ont un coût pour l'environnement. Tout n'est pas ici question d'économie de papier ou d'encre utilisée pour l'impression... ! Avec les chiffres énoncés précédemment, nous savons que 180 citoyens se déplacent quotidiennement pour obtenir un ou plusieurs documents. Cette plateforme permettrait donc d'éviter à l'environnement plusieurs milliers de déplacements inutiles qui sont généralement effectués en voiture particulière ! En imaginant que nous évitions 2000 déplacements automobiles, cela représenterait une économie de 1,3 T carbone !

Impossible de télécharger le document ?

Avec l'informatique, il reste toujours la possibilité qu'apparaissent des bugs peuvent ou que certains documents soient temporairement indisponibles. Lorsque cela se produit, cela signifie que le document risque d'être invalide et c'est pour cette raison que quelques téléchargements pourraient être refusés. C'est une procédure logique afin de garantir tant l'authenticité que la sécurité de transmission de ces informations à caractère privé. Dans ce genre de cas spécifique, il suffira de contacter le service État Civil qui déblocuera la situation.

Plateforme accessible sur :
[HTTPS://CHATELET.EGOVFLOW.BE/](https://chatelet.egovflow.be/)

Le COVID a un impact sur votre budget ?

Le CPAS peut vous aider

Quelle que soit votre situation (indépendant, allocataire social, travailleur, ...), si la situation sanitaire vous impacte (baisse des revenus, difficultés à boucler vos fins de mois, ...), le CPAS de Châtelet peut vous aider financièrement en intervenant à plusieurs niveaux :

- Remboursement de matériel d'hygiène de première nécessité
- Intervention au travers d'une aide alimentaire
- Aide au logement (y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative)
- Aide en matière d'énergie (relative à la consommation d'énergie, y compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire)
- Aide psychosociale (relative à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques)
- Aide en matière de santé (il s'agit de la prise en charge de frais médicaux: médicaments, factures d'hôpitaux, ...)
- Aide à l'accessibilité numérique (soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire)
- Aide financière (pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources)
- Besoins de première nécessité (intervention dans les coûts de transports, achat de



Toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle

En ces temps difficiles, vous n'êtes pas seul(e), des solutions existent.

Contactez le CPAS de votre commune !

vêtements, achat de lunettes, ...)

- Aide pour les familles en difficulté (dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile)

Dans tous les cas, une analyse individuelle de votre situation est établie par un travailleur social pour déterminer votre état de besoin et faire une proposition au Comité Spécial du Service Social.

Être un CPAS au service de chaque citoyen pour l'accompagner dans les difficultés de la vie nous tient particulièrement à cœur.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 071/24 41 10 ou envoyer un E-mail à l'adresse suivante : cpas.chatelet@skynet.be.

► Marcel Biron, Président du CPAS

SPORT

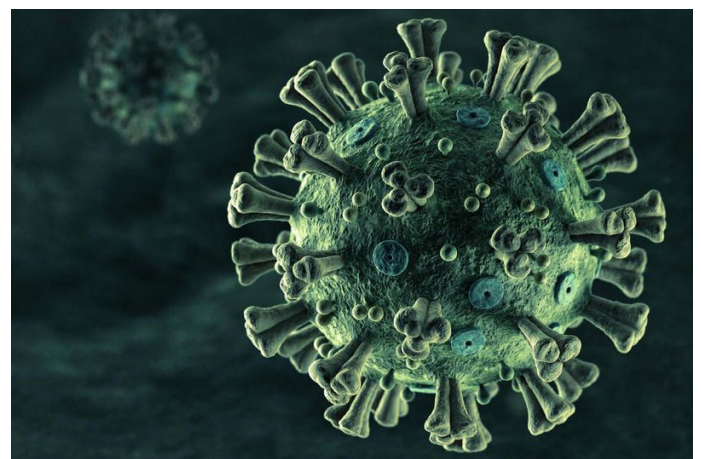
Remise des Mérites Sportifs 2019 reportée à 2021

La remise des récompenses aux différents lauréats du mérite sportif 2019 devait avoir lieu dans le courant de cette année.

Vu la crise sanitaire que nous vivons actuellement, cette réception a dû être annulée à deux reprises.

En 2021, dès que la situation le permettra, une cérémonie se tiendra afin de mettre à l'honneur les sportifs et clubs ayant marqué de leurs empreintes l'année académique 2019.

Il est à noter également que vu le nombre de mois pendant lesquels les sportifs et le sport en général se sont retrouvés à l'arrêt, le mérite sportif 2020 ne sera pas attribué.



► Alpaslan Beklevic, Echevin des Sports

Objet en vue ? Attention, c'est perdu !

La période de Toussaint est propice aux vols dans les véhicules. Mais des bons réflexes peuvent être pris afin d'éviter ce genre de désagrément, et ce, toute l'année !

Comme chaque année, la Toussaint est synonyme d'affluence dans les cimetières de l'entité. Nombreux sont les citoyens qui se sont rendus aux cimetières pour se recueillir sur la tombe de leurs parents défunts, l'esprit ailleurs, les bras chargés de bouquets de fleurs.

Malheureusement, cette période attire aussi des malfrats en tout genre. Pour cette raison, le service de prévention de la Ville de Châtelet, a décidé de mettre en place une nouvelle campagne de prévention sur l'ensemble des cimetières de l'entité. Concrètement, les gardiens de la paix épaulés par les agents de prévention étaient présents toute la semaine à l'entrée des cimetières et sur le parking afin de distribuer des brochures d'informations. Ces agents ont pu ainsi rappeler quelques conseils comme :

- ne pas laisser les portes ou les fenêtres de sa voiture ouvertes
- ne rien laisser traîner à l'intérieur, ni une veste, ni un sac...
- aller au cimetière en pleine journée et de ne pas s'y rendre le soir, quand tout est désert.

Vous voici prévenu. Le bon réflexe est, dans tous les cas, de ne rien laisser de valeur en vue dans son véhicule.

Restez vigilants !

Ce dispositif est renforcé par la présence de panneaux d'informations visibles sur les parkings.



► Daniel Vanderlick, Bourgmestre

J'AI PEUR DE MON
(EX-)PARTENAIRE

**RIEN NE
JUSTIFIE
LA VIOLENCE
CONJUGALE**

J'AI DES
COMPORTEMENTS
VIOLENTS

JE M'INQUIÈTE POUR UNE VICTIME
DE VIOLENCE

VOUS N'ÊTES PAS SEUL·E



0800 30 030

LIGNE ÉCOUTE VIOLENCES CONJUGALES

www.ecouteviolencesconjugales.be

24 h/24*
anonyme
gratuit

* en partenariat avec Télé-Accueil :
nuit, week-end et jours fériés



PÔLES
DE RESSOURCES SPÉCIALISÉES
EN VIOLENCES
CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES



Coronalert, l'application qui vous protège

Depuis le début du mois d'octobre, l'application Coronalert a été lancée en téléchargement gratuit pour smartphone et tablette. Forte d'un succès de près de 2 millions d'utilisateurs, elle permet de réduire les risques de propagation du virus !

Avec qui avez-vous été en contact avant-hier ? Et les jours précédents ? Quelles personnes se trouvaient autour de vous dans le train ? Ou dans le bus, dans le métro, dans un café ou sur la plage ? Souvent, vous ne les connaissez pas personnellement. Or, tout contact étroit représente un risque.

C'est pourquoi Coronalert aide à suivre vos contacts beaucoup plus étroitement, sans aucun effort de votre part. Et ce de façon totalement anonyme. Vous préservez ainsi à la fois votre santé et votre vie privée.

Lorsqu'un utilisateur de l'app est contaminé par le coronavirus, il peut faire envoyer une alerte à tous les contacts étroits qu'il a eus au cours des derniers jours. Cette méthode est plus rapide que la détection classique des contacts assurée par le centre de contact. Elle fonctionne également pour les contacts que vous ne connaissez pas personnellement.

La rapidité est importante pour vous protéger et pour protéger vos proches. Nous pouvons ainsi suivre le virus de plus près.

Les six règles d'or et l'application

Les six règles d'or pour se protéger et protéger les autres gardent toute leur importance :

Respectez la distance sociale
- au moins 1,5 mètre entre vous et les autres.



Lavez-vous méticuleusement et fréquemment les mains.



Suivez les règles sur les rassemblements. Portez un masque bucco-nasal là où il est obligatoire et aussi si vous ne pouvez pas maintenir une distance sociale.



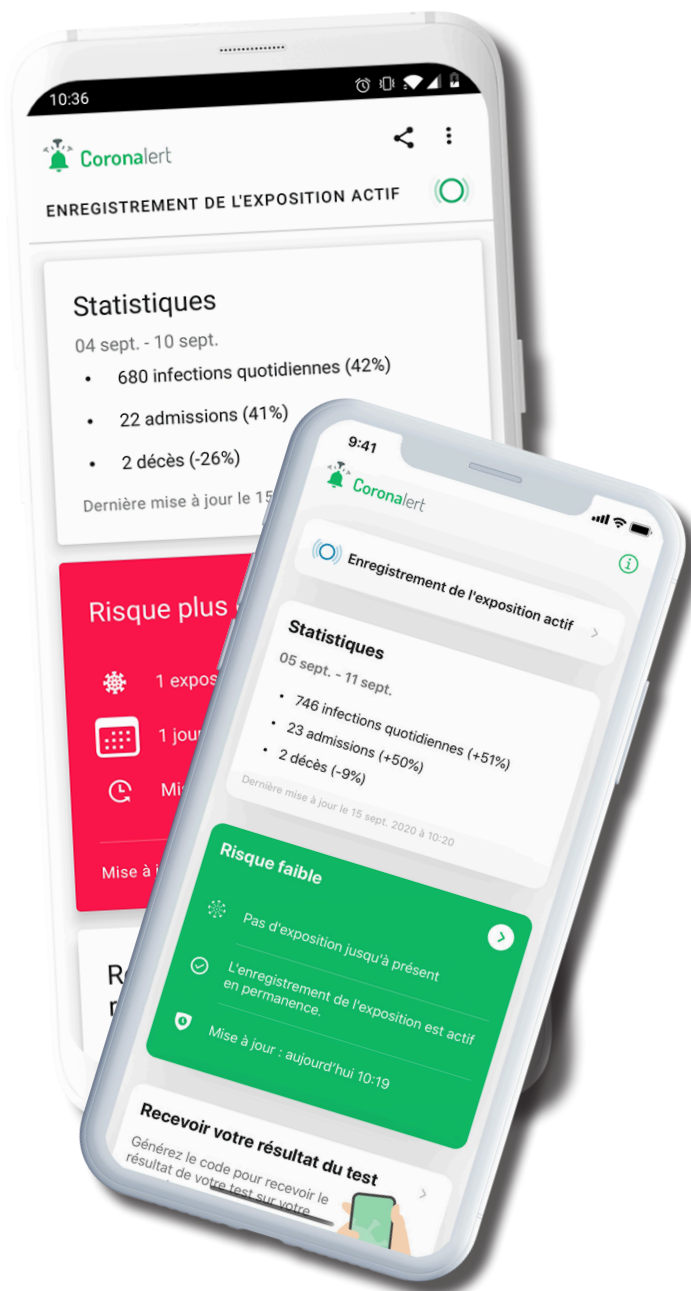
Pratiquez vos activités de préférence à l'extérieur

Pensez aux personnes vulnérables



Limitez vos contacts rapprochés. Téléphonnez-leur plutôt !

Installez Coronalert et suivez les recommandations de l'application.



L'inspecteur de Quartier, cette pierre angulaire

S'il y a bien une fonctionnalité de la police locale qui est ancrée dans l'esprit de la population, c'est bien celle de l'Agent de Quartier ou plutôt nous dirons de l'inspecteur de quartier. La fonction de travail de quartier est la pierre angulaire de la police orientée vers la communauté et à ce titre, elle occupe une place importante au sein de la fonction de police de base.

Une image qui n'est plus celle qu'on lui connaissait

C'est l'image de ce policier qui déambule dans les rues, vient contrôler les changements d'adresse, rappelle les riverains à l'ordre quand le filet d'eau n'est pas entretenu ou encore quand les mauvaises herbes prennent de la hauteur et qui intervient dans les conflits de voisinage. Il connaît la population de son quartier.

"L'Agent de Quartier ? On ne le voit jamais !". Certains n'hésitent pas à qualifier "d'apparition divine", le fait de le croiser dans sa rue. Mais que fait-il et qui est-il vraiment ?

Des missions diversifiées - Un métier méconnu

L'arrêté royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population fixe la norme minimale d'un agent de quartier pour 4000

habitants. Notre Zone de Police dispose d'un agent de quartier pour 2400 habitants.

Si vous ne voyez pas votre inspecteur de quartier cela ne signifie pas qu'il ne s'y trouve pas !

Chaque Inspecteur de Proximité se voit attribuer un quartier qu'il gère dans des domaines très diversifiés. Contrairement à l'idée répandue, il ne s'occupe pas que de régler les conflits de voisinage ou mener des enquêtes de changements de résidence. En effet, il vient en appui des huissiers lors des ouvertures de portes, il sécurise les écoles à l'entrée et à la sortie des classes, il suit et contrôle les libérés conditionnels, il encadre des événements tels que des marches folkloriques, s'occupe des devoirs judiciaires sollicités par la justice, entre bien d'autres choses...

Grâce aux contacts privilégiés qu'il entretient avec les habitants de son quartier, il devient également, un relais essentiel et une source d'informations précieuses dans le cadre de toute une série de problématiques (trafic de stupéfiants, problèmes de mobilité, incivilités, agissements suspects en matière de terrorisme, de vols, etc.).

Les informations qui sont récoltées sont transmises aux services compétents qui assurent les suivis adéquats.

Afin d'augmenter notre visibilité, depuis plusieurs années, votre zone de police a mis en œuvre un



Connaissez-vous votre agent de quartier ?



plan d'action qui vise à dégager des heures de présence dans les quartiers. Chaque agent de quartier est ainsi chargé de sillonner son secteur afin de recueillir toute information utile et faire cesser tout comportement incivique.

A votre écoute et au cœur du processus

Lorsqu'un citoyen fait appel à nos services pour nous faire part d'une situation problématique ou infractionnelle (hors demande d'intervention en urgence), l'inspecteur de quartier prend contact avec le requérant. C'est par une approche humaine et personnalisée qu'il peut appréhender de manière précise les causes du problème ou du dysfonctionnement urbain. Bien qu'il n'ait pas de « baguette magique » votre agent de quartier met tout en œuvre pour trouver une solution durable et rapide.

Pour ce faire, il est le maillon central d'une chaîne sécuritaire. Selon le sujet, il relayera l'information aux partenaires internes (services d'intervention pour mise en place de sécurisations, conseiller en mobilité, service circulation, ...) et/ou externes (ex : Gardiens de la Paix, CPAS, service technique de la ville, etc.). Ce n'est qu'en unissant nos forces que nous pourrions envisager de proposer des solutions durables.

Votre inspecteur de quartier est avant tout, un partenaire privilégié qui est à votre écoute et dont votre Zone de Police ne voudrait se passer. Et quand vous le croisez en rue, n'hésitez pas à le saluer !

Connaissez-vous votre agent de quartier? Il est votre premier contact avec la police. N'hésitez pas à le contacter en cas de problème.

Par téléphone :

POUR CHÂTELET, CHÂTELINEAU ET BOUFFIOULX :

071/240.180 ou 181.

POUR AISEAU-PRESLES, PONT-DE-LOUP ET ROSELIES :

071/240.159

POUR FARCIENNES ET PIRONCHAMPS : 071/240.107

Par e-mail : zp.chatelet@police.belgium.eu

Pour mieux vous servir, la Zone de Police dispose d'un commissariat central et de deux postes décentralisés situés à :

- CHATELET - RUE DU MAYEUR 25
- FARCIENNES - RUE LA LIBERTÉ 40
- AISEAU-PRESLES - RUE PRÉSIDENT JOHN KENNEDY 150

Heures d'ouvertures :

Le Commissariat central est ouvert chaque jour de la semaine de 08h00 à 20h00. Nous actons vos plaintes sur rendez-vous entre 08h00 et 16h00.

Le Commissariat d'Aiseau-Presles est ouvert les lundis de 13h00 à 17h00 et les jeudis de 08h00 à 12h00. En dehors de ces périodes, les bureaux sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Le Commissariat de Farciennes est ouvert les lundis de 08h00 à 12h00 et les jeudis de 13h00 à 17h00. En dehors de ces périodes, les bureaux sont accessibles uniquement sur rendez-vous.



► Philippe Borza, Chef de Corps de la Zone de Police

Votre avis nous intéresse !

Tous les 5 ans, le service Accueil Temps Libre de chaque commune doit établir un état des lieux des services dédiés aux enfants et des besoins de chaque acteur de l'enfance (enfants, familles, les opérateurs d'accueil de tout type, les écoles...).

Suite à cet état des lieux, une analyse des besoins est effectuée avec la CCA (Commission communale de l'accueil) pour réaliser un programme CLE (Coordination locale pour l'enfance) avec des actions bien précises qui seront mises en place sur les 5 ans à venir.

Dans ce cadre, les familles ont la possibilité de s'exprimer sur un sondage en ligne.

Il brasse différents aspects liés à l'accueil des enfants au sein des structures extrascolaires, les centres de vacances, les écoles de devoirs...

Vos avis sont primordiaux pour construire une politique enfance qui correspond à vos besoins réels.

Le formulaire est disponible sur le site internet de la Ville de Châtelet : <https://www.chatelet.be/notre-ville/les-services-communaux/accueil-temps-libre>



Il est également disponible sur la page Facebook de la Ville de Châtelet et sur la Page Facebook « ATL Châtelet ».

Une version papier est disponible sur les sites suivants :

- Dans tous les accueils extrascolaires de tous les réseaux de l'enseignement
- A l'accueil de l'Administration communale de Châtelet
- Au sein des bibliothèques

Ce sondage peut également être envoyé par mail. N'hésitez pas à le réclamer sur atl@chatelet.be

Votre avis est plus que jamais nécessaire pour construire ensemble des services qui répondent à vos besoins.

Vous pouvez également joindre la coordinatrice ATL aux coordonnées suivantes :

Christelle Meunier
18 rue de la Fontaine
6200 Châtelineau
atl@chatelet.be
0496 18 90 65



Merci pour votre collaboration.

► Sabine Ancia, Échevin de la Jeunesse

Regard sur un auteur local - Bernard Mollet

Ancien de l'Athénée Royale de Châtelet et Châtelettain depuis plusieurs générations, Bernard Mollet vient de sortir en autoédition son premier roman : J'avais promis

« C'est l'histoire de Charly, Alex, Fanny... et les autres. Des vies tantôt éclatantes, tantôt trébuchantes, dans une période de grands bouleversements, au cœur d'un environnement dont les vertus pourraient avoir plus d'incidence que l'on imagine sur nos existences. »

Un roman qui permet de s'évader, bientôt empruntable à la bibliothèque de Châtelet et qui est proposé dans les librairies suivantes : Librairie du Perron et Librairie Franco-Belge à Châtelet, Librairie Molière à Charleroi.

Plus d'informations disponibles sur la page Facebook de Bernard Mollet - Roman



► Sabine Ancia, Échevin des Bibliothèques

Un partenariat couronné de succès !

Depuis plusieurs années déjà, le Plan de Cohésion Sociale a un partenariat avec l'ASBL Rezippons la Terre, à savoir le **CLIC** (pour Club Intergénérationnel de Couture recycling). Le financement du PCS, pour ce projet, s'inscrit dans le cadre d'actions solidaires visant à lutter contre l'isolement social.

Rezippons la terre en quelques mots...

L'ASBL s'occupe de la récupération d'articles déposés gratuitement en magasin, trie, recycle et revend dans son magasin, ce qui est en parfait état. Les bénéfices sont reversés à MATM (Mouvement d'Actions à travers Monde) une ASBL de solidarité internationale, qui soutient des initiatives locales de développement durable en Afrique et en Amérique latine.

Rezippons la terre c'est aussi :

- des ateliers de couture avec le CLIC
- des stages pour les étudiant.e.s
- des stages de réinsertion sociale avec le CPAS de Châtelet et d'Aiseau-Presles
- des cours de coutures débutant.e.s
- un service de couture, Rezip'Express, pour les petites retouches

Nouveau projet du CLIC : Chaleur pour toutes et tous!"

Nouvelle inspiration pour nos créatrices et nouveau défi pour une fin d'année encore plus solidaire!

En partenariat avec le SIS (Service d'intégration

sociale) Les créatrices de l'ASBL Rezippons la Terre se lancent dans la confection de vêtements chauds en laine et tissu polar... Gants, mitaines, écharpes, bonnets... pour celles et ceux qui devront affronter l'hiver dans des conditions difficiles!

Envie de contacter l'ASBL ?

[HTTPS://WWW.FB.COM/REZIPPONSLATERREASBL/](https://www.fb.com/rezipponslaterreasbl/)

REZIPPONS LA TERRE ASBL - PLACE DU PERRON, 23
- 6200 CHÂTELET - INFO@REZIPPONSLATERRE.BE

071 19 14 25



Des ateliers virtuels pour rompre l'isolement !

Avec le confinement, les activités collectives du PCS en présence de public sont naturellement suspendues afin de se conformer aux mesures sanitaires et assurer la sécurité de nos publics et travailleurs.

Cependant, afin de lutter contre l'isolement et garder le contact avec notre public mais également avec l'ensemble de la population, l'équipe du PCS fait preuve de créativité et se « virtualise » afin de permettre à chacun de participer à certaines de nos activités (ateliers créatifs, santé / bien-être, ...) à partir de chez soi et cela via les moyens de communication électroniques.

Il suffit de disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou encore d'un smartphone ainsi que d'une

connexion à internet. Une petite formation aux outils informatiques de base nécessaires est également possible au besoin. Si vous désirez rejoindre nos activités « virtuelles », n'hésitez pas à nous contacter au 0495 24 88 85 ou vous informer à partir de notre page Facebook (Plan de Cohésion sociale de Châtelet).

Nos travailleurs et éducateurs du SIS basés à la Maison de la cohésion sociale (rue de la Montagne 14) restent également toujours à votre disposition ! Les rencontres physiques individuelles restent possibles au besoin, mais uniquement sur rendez-vous au 0475 78 07 32.

► Marcel Biron, Président du CPAS en charge du PCS

Des bulbes indigènes mellifères

L'hiver et le confinement peuvent sembler longs et monotones. Pour varier les hobbies, quoi de tel que de se mettre au jardinage ? C'est bon pour la santé, le moral et l'environnement !

Dans le cadre de la Semaine de l'arbre et du Plan Maya, le Service environnement a distribué plus de 10 000 bulbes indigènes mellifères cet automne. Ces bulbes ont un fleurissement précoce et ils constituent une des premières sources d'alimentation des insectes pollinisateurs à la sortie de l'hiver.

Vous connaissez le *Galanthus nivalis* ou perce-neige (non comestible). Mais connaissez-vous le *Crocus sativus* ?

Le crocus a une jolie fleur mauve dont les pistils rouge-orange sont comestibles. On peut cueillir et sécher les pistils de crocus pour en faire du safran, une épice et un colorant alimentaire qui coûte plus cher que le prix de l'or ! En plus de sa haute valeur financière et gastronomique, le safran est bon pour la santé !

Le Safran est un excellent antioxydant, c'est un relaxant, il stimule la digestion, il est riche en fer, en magnésium et en vitamine B6. Le safran, on le connaît surtout en cuisine pour colorer et donner du goût à la paella. L'hiver, c'est l'occasion de faire de superbes infusions de safran pour bien dormir, se relaxer et diminuer l'anxiété le stress, pour renforcer les



défenses naturelles du foie, pour lutter contre le vieillissement cellulaire, pour prévenir le diabète, et pour réduire les douleurs menstruelles, les crampes, les douleurs musculaires et les douleurs de gencives.

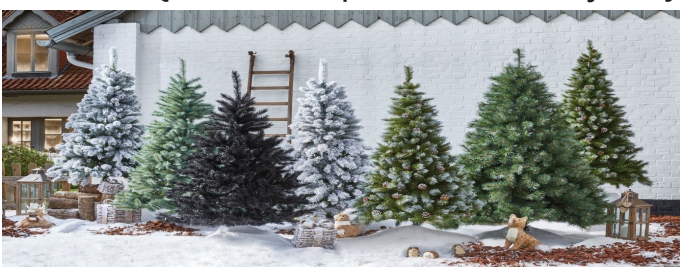
Comment planter ces bulbes mellifères ?

Le Crocus doit être planté en massif d'une quinzaine de bulbes à 10cm de profondeur. Ses fleurs mauves font une dizaine de cm de hauteur et sont visibles dès février-mars.

Le Perce-neige doit être planté à 5 cm de profondeur en massif ou seul selon l'effet esthétique désiré. Ses fleurs blanches font une dizaine de cm de hauteur et sont visibles dès la fin janvier.

Collecte des sapins de Noël - Samedi 16 janvier 2021

Le 16 janvier 2021, une journée unique de collecte en porte à porte sera organisée afin que votre sapin de Noël soit valorisé en filière verte. Votre sapin une fois collecté sera composté pour être recyclé en engrais naturel. Si vous ne sortez pas votre sapin à cette date, il vous incombera de l'apporter par vos propres moyens dans un parc à conteneur (ou de le composter dans votre jardin).



Mettez-vous du plastique, du verre et de l'aluminium dans votre compost ou dans la terre qui fait pousser vos fruits et légumes ? Non bien évidemment ! C'est la même chose quand on composte un sapin !

C'est pourquoi il est primordial qu'avant de sortir votre sapin pour la collecte du 16 janvier 2021, que vous preniez le temps de retirer toutes les décorations de Noël (guirlandes, boules, socle, ... etc.) sans quoi le sapin ne pourra pas être revalorisé et/ou le compost sera contaminé par les décorations. On compte sur vous, pensez à l'environnement, déshabillez votre sapin avant de le sortir pour la collecte !

► Marie-France Toussaint, Echevin de l'Environnement

La rubrique pour un Noël Zéro Déchet

Noël rime souvent avec poubelle ! Entre le gaspillage alimentaire, les emballages et les cadeaux Made in China, pas facile d'échapper à cette période consumériste. Voici quelques idées de cadeaux Zéro Déchet, gourmands, faciles à réaliser, sympas et à petit budget !

Kit vin chaud pour réchauffer les soirées d'hiver.

Dans un pot de 50cl versez :

- 180g de sucre roux
- 1 sachet de sucre vanillé
- 3 badianes
- 2 clous de girofle
- 2 bâtons de cannelle
- 3 gousses de cardamome
- 1 écorce d'une orange Bio séchée

(5 jours avant, bien nettoyer l'orange, récupérer l'écorce de l'orange à l'aide d'un économe et la faire sécher à l'air sec).

Fermez hermétiquement et fabriquez vos étiquettes « Kit pour vin chaud pour réchauffer les soirées d'hiver ». Selon votre budget, libre à vous d'offrir une bouteille de vin bio avec le kit.



Mode d'emploi :

-Verser une bouteille de vin rouge dans une casserole et ajouter le contenu du kit.

-Faire frémir le mélange pendant 15 à 20 min (sans bouillir).

-Servir dans les tasses en filtrant.

Pour une version non alcoolisée vous pouvez tester le kit « Jus de pomme chaud de Noël ».

Les épices sont identiques mais veillez à diminuer de moitié la quantité de sucre. Selon votre budget libre à vous d'offrir une bouteille de jus de pomme belge bio avec le kit.

Stop aux déchets sauvages

Une Ville propre est bénéfique pour notre bien-être... . Tous s'unir pour un résultat optimal !



Si je suis jeté dans la nature, je reste autant de temps....

 Cigarette sans filtre 3 MOIS	 Mouchoir en papier 3 MOIS	 Peûre de fruit 3 - 6 MOIS	 Journal 3 - 12 MOIS	 Allumette 6 MOIS	 Filtre de cigarette 1 - 2 ANS	 Chewing-Gum 5 ANS
 Boîte en aluminium 10 - 100 ANS	 Briquet 100 ANS	 Gobelet plastique 100-1000 ANS	 Sac plastique 100-1000 ANS	 Polystyrene 1000 ANS	 Carte téléphonique 1000 ANS	 Verre 4000 ANS

Vingtième Salon des Artisans d'Art

Du 3 au 7 février 2021, venez découvrir, à l'Hôtel de Ville, les créations et le travail d'artisans passionnants et passionnés. Ceux-ci travaillent sur place, conseillent et renseignent les visiteurs qui pourront peut-être se découvrir un hobby.



Entrée gratuite de 14 à 18 h le mercredi, de 10 à 18 h du jeudi au dimanche, nocturne le samedi jusque 20 h.

Vous pratiquez une discipline artisanale ou un métier de bouche et vous souhaitez y participer ?

Vous pouvez nous faire parvenir un dossier expliquant votre travail et des photos de vos réalisations, par mail ou par courrier (règlement de participation disponible sur demande). Participation gratuite.



Artisans : Verre filé et soufflé au chalumeau, coutellerie, poupées et ours artisanaux, sculpture sur bois, émaillage sur métal, objets de décoration en résine, sculpture de stylographes, enluminures, photographie, reliure de livres et coffrets en cuir, chapellerie, vitraux, modélisme, tissage de perles, lampes en calèche, tournage sur bois, décoration du verre, meubles en carton, poterie, sculpture en métal, dentelle aux fuseaux, dinanderie...



Nouveautés : Travail du cuir et restauration des outils, travail de la pierre bleue, dentelle en carton, poupées en porcelaine froide, pergamano, ...

Des artisans de bouche seront également présents les 6 et 7 février. Ils seront installés dans des chalets sur la Place de l'Hôtel de Ville.

AGENDA CULTUREL 2021

05/05 > 06/06 : Exposition «Dans l'œil de nos photographes» à la Maison Magritte

25/06 > 25/07 : Exposition hommage à Pierre Paulus à l'Hôtel de Ville

18/09 > 19/09 : Salon des Saveurs à l'Hôtel de Ville

17 > 24/10 : Biennale de l'Art du Baron Pierre Paulus de Châtelet

Biennale de l'Art Baron Pierre Paulus de Châtelet



La Biennale de l'Art Baron Pierre Paulus de Châtelet s'adresse aux artistes domiciliés en Belgique (sans limite d'âge). Elle a pour objectifs de perpétuer la tradition artistique châteleltaine, de promouvoir l'Art et d'encourager les artistes en les présentant au grand public.

Cette Biennale, pour laquelle les disciplines suivantes peuvent être présentées : peinture, sculpture, dessin, gravure, céramique et photographie, est dotée de 3 prix (1.000 €, 500 € et 250 €).

L'inscription est gratuite.

Elle se fait par le dépôt du formulaire de participation dûment complété, d'un curriculum vitae, d'un certificat de résidence daté de l'année de la Biennale (à demander à votre administration communale ou disponible via www.ibz.be), d'une copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité et d'un dossier de présentation du parcours artistique ainsi que des photos et/ou vidéos d'œuvres récentes.

Ces documents sont à adresser au service de la Culture, au plus tard **pour le 30 mai 2021**, le cachet de la poste faisant foi. L'attribution des prix aura lieu, quant à elle, le samedi 16 octobre 2021.

Pour obtenir le règlement, le formulaire d'inscription ou des informations complémentaires :

veuillez contacter le Service de la Culture - Rue Gendebien, 55 à 6200 Châtelet - 071/244 926 - CULTURE@CHATELET.BE.



Concert de l'An Neuf : "Les standards du Jazz"

Le samedi 16 janvier 2021 à 19 h, l'Amadeus Orchestra sera en concert dans l'Église des Saints Pierre et Paul de Châtelet.

L'Amadeus Orchestra, dirigé par M. Pascal DONZE, est un orchestre à géométrie variable, qui associe musiciens professionnels et jeunes talents prometteurs issus des écoles de musique de Quiévrain, Hensies et Châtelet.

Une vingtaine de musiciens et solistes seront sur scène pour interpréter quelques grands standards du jazz de Richard Rodgers, Duke Ellington, Seymour Simons, George Gershwin, Glenn Miller, Charles Aznavour ...

Concert gratuit. Église chauffée.



Nécrologie - 16 AOÛT 2020 AU 31 OCTOBRE 2020

12-10 ADAR KAMER	21-10 FACCA ANNA	21-10 NEFVE MICHEL
09-10 BACZKOWSKI ZBIGNIEW	23-09 GILLES CLAUDINE	19-10 PASQUALE MICHELE
10-09 BAGNULO OLGA	27-09 GILOTEAU NESTOR	23-10 PELLITTERI RITA
23-09 BARONVILLE ALAIN	24-08 GUINCHE GABRIEL	16-08 PELOUSSE MADELEINE
20-08 BASTAENS JULIA	31-10 GUNGU BEDRIYE	22-10 PETERS MERCEDES
22-10 BAUDOUX LEOPOLD	23-10 GUSTIN GUY	21-08 PIERON LEOKADIA
25-09 BIRIS DIONYSIUS	24-10 HENIN FELICIE	05-09 PIRET GISELE
27-10 BIRRECI ANTONINA	12-10 HINANT YVAN	04-09 PONCHAUX PASCAL
01-10 BOCCO GIOVANNA	10-10 INFANTINO CARMELO	11-10 POULAIN SUZANNE
21-10 BOSCO FRANCESCO	31-08 JADOUJ JACQUELINE	31-10 PROVOST MARIE-THERESE
05-10 BUELINCKX ANNIE	25-10 JALLET FRANCINE	02-10 RAYMAECKERS HENRI
17-09 BUISSERET ANNIE	22-08 KOUKLITIS ELENI	23-09 RENARD FRANCOIS
11-10 CARUSO MARIO	13-10 KOUTENTAKIS EFTICHIA	05-10 ROINA SERGIO
28-10 CAVALLO COSIMA	23-09 LALLEMAND FLORENTINE	29-09 ROLDAN-PEREZ DOLORES
09-10 CELIS MARIE-YVONNE	01-10 LAMBOIS SIMONE	29-08 SAMIOTIS COSTA
30-08 CHAUFUREAU JEAN-CLAUDE	25-09 LECHAT GASTON	30-09 SCHWAENEN CLAUDETTE
05-09 COLADONATO NINO	14-10 LEFEVRE LEOPOLD	01-09 SIMONELLI MARISELLA
23-08 COLASANTE NILDO	08-09 LEFEVRE MARTINE	21-10 STEENWEGEN MICHELINE
18-10 CREBEYCK MICHEL	18-08 LISON JEANNINE	26-09 STROOBANTS JOSEPH
30-09 DANTINNES SABINE	31-10 LOSSON DOMINIQUE	07-09 SZYMCZAK JEANNE
22-09 DE BOSSCHER ROBERT	21-08 MARCANTONIO FRANCESCO	12-09 TEDONE VINCENZO
25-10 DECLERCQ MARGUERITE	27-10 MARESCHAL GEORGES	26-10 THIBAUT ROGER
20-10 DEFFET ANNE	28-09 MEDICI ANGELO	22-10 VANCHERI MICHELA
09-10 DELBART VALENTINE	13-10 MEURANT CONSTANT	28-10 VANDER SEYPEN GUY
23-10 DELMANO GAETANO	11-09 MINGOIA SALVATORE	10-09 VAN GEEL ROSA
19-08 DE ROP ALICE	15-10 MOKHTARI SAFIA	13-09 VAN UYTVANCK BERTHA
04-10 DEWEZ EMILE	27-10 MORANDI JEAN	17-09 VENEZIANO GIANPAOLO
13-10 DI GIUSEPPE LUCIANO	16-09 MOREAU YVES	18-08 VERHEVICK CLAUDE
24-10 DOYEN CHRISTIANE	30-10 MORREELS LOUISE	24-10 VERSCHUEREN CAROLINA
08-10 DUJARDIN RENEE	29-08 MOURAHIM SAADIA	17-09 VOLKAERTS WILLY
19-10 EL HASSANI NAIMA	31-10 MOUREAUX ROSA	
14-10 ENCART EMILE	28-09 NAVEZ ARLETTE	

► Maria-Luisa Tuveri, Officier de l'État Civil

Les données figurant dans cette rubrique ont obtenu l'accord des mariés.

Liste des mariages - SEPTEMBRE 2020 AU 31 OCTOBRE 2020

DUMONT NICOLAS - CRITELLI ALESSIA
 LATRAGNA GIUSEPPE - LEBON LAETITIA
 NICAISE CHRISTOPHE - POLOME AURORE
 SORCE ANTHONY - KOURAOS IRINI
 ANTHOINE MATHIEU - CALIS YELDA
 DEPASSE AURÉLIE - LAUDY LAURA
 DUCHESNE VINCENT - LECOURT MÉLANIE
 CAIRA TONI - MIELE FIONA
 AHAOUARI ISMAËL - HAUTRIVE CAMILLE

LALOT GILBERT - OBERDIEDER JANINE

► Maria-Luisa Tuveri, Officier de l'État Civil



SOINS À DOMICILE
INFIRMIÈRES COMMUNALES

071/24.32.07

JOIGNABLE MÊME EN
SOIRÉE ET LE WEEK-END.





POPULATION

Liste des naissances - AOÛT 2020 À OCTOBRE 2020

FIN AOÛT 2020

21-08 DE BLOCK DIEGO
 21-08 GUERIT LEYNA
 24-08 SANTORO ALESSIO
 26-08 KADMENI FEUZETH SIEZAH
 26-08 GHEZA ELYANO
 27-08 PELIN EVELIN
 28-08 LEONE TILIO
 29-08 SCHUMMER MARIUS
 30-08 BIANCHINI AYDEN
 31-08 DINCER AYAZ

SEPTEMBRE 2020

01-09 DJAMI NANA CLEA
 04-09 DE LA MARCHE ULYSSE
 05-09 CARPENTIER MELINA
 05-09 MINEO AMADEO
 08-09 OPSOMER JADE
 10-09 JUDE JONATHAN
 11-09 GEORGES SORAYA
 11-09 EL KHAMLI CHI YOUSSEF
 12-09 MONNE MAORO

16-09 ZERDA RAYAN
 14-09 PERMAL EVA
 17-09 NKENGMAKONTCHOU ERIC
 17-09 PAPA LOUIS
 18-09 BUCCIARELLI FRANCESCO
 18-09 PESLEUX THEO
 19-09 SCHEPMANS CLEA
 20-09 YAO ABELIA
 21-09 VESCERA ALICE
 21-09 CHOU P KAMGA NOAN
 22-09 VANHAELTER HAYDEN ET MALYA
 27-09 MBUYULU BELA JAYRIANNE
 28-09 FORTUNATO LUIZIO
 28-09 ZARRAB NEYSSA
 29-09 VOROBYEVA AICHA
 30-09 DELRUELLE LENA

OCTOBRE 2020

01-10 ASTORE ANDREA
 02-10 PILLIER VICTORIA
 02-10 BURKEL CIRLINCIONE ELIOTT
 03-10 BOULANGER DUBUISSON RUBY
 04-10 DURE GOVAERTS TIANO

05-10 GENCOGLU RAVZA
 05-10 LAURENT GABRIEL
 07-10 DUMONT NOA
 07-10 ANIK AYA
 07-10 MUHINDO SANGANYI GABRIEL
 08-10 BEAURY ELIANA
 13-10 GILLAIN TOM
 14-10 MASSET SOULAYMAN
 14-10 MADDOURI SEJED
 14-10 DETRAIT LORYS
 15-10 RASNEUR LYAM
 15-10 OUBBA COSIMO
 16-10 VAN BEL CHELSEA
 16-10 GODENNE ALYANNA
 19-10 DI BLASIO ANTONIO
 20-10 MICHELIN ATTILIO
 21-10 ELMERJI CEUPPENS ADAM
 22-10 GIOVE LYZEA
 23-10 DANTINNES NATALIA
 23-10 KEJIOU JAD
 26-10 DELANOYER ALEXA
 27-10 ROBERT KAÏKO
 27-10 DELREUX HERDER
 29-10 AMRANI IKRAM

► Maria-Luisa Tuveri, Officier de l'État Civil

BUDGET PARTICIPATIF

Les Budgets Participatifs reviennent en 2021

Le principe ?

- Permettre à chacun de s'exprimer, de participer au développement de la commune, le tout dans le souci omniprésent de l'intérêt général et de la collectivité
- Le citoyen propose, choisit et, en collaboration étroite avec l'administration, met en œuvre son initiative

Une enveloppe budgétaire de 20.000 € sera à nouveau accordée à chaque quartier pour le développement de **vos** projets.



BUDGET PARTICIPATIF

Vous avez de l'ambition pour votre environnement de vie, des idées novatrices, des propositions audacieuses ? N'hésitez pas, **contactez-nous et devenez le pionnier de votre quartier.**

Attention, vos projets doivent nous parvenir pour le 31/03/2021 au plus tard.

Continuons à faire de Châtelet, une Ville à votre idée.

Règlement d'ordre intérieur et fiche projets téléchargeables sur : <http://chatelet.be/news/les-budgets-participatifs-reviennent-en-2020>

Contact : veronique.haustraete@chatelet.be ou 071/244 530

► Michel Mathy, Échevin de la participation citoyenne